

La proche aidance au Québec

Un enjeu de société qui préoccupe l'AREQ

Samuel Labrecque
Conseiller



Plan de présentation

- Portrait de la proche aidance au Québec
 - Historique
 - Définition
 - Statistiques
 - Loi visant à reconnaître et à soutenir les personnes proches aidantes
 - Comité de partenaires
 - Observatoire québécois de la proche aidance
 - Politique nationale pour les personnes proches aidantes - Reconnaître et soutenir dans le respect des volontés et des capacités d'engagement
 - Plan d'action gouvernemental pour les personnes proches aidantes 2021-2026
- Revendications de l'AREQ
- Ressources
- Liens utiles

Portrait de la proche aidance au Québec

Historique

- En 1994, le Cadre de référence sur les services à domicile reconnaît formellement et pour la première fois le rôle de proche aidant.
- En 2001, les Orientations ministérielles sur les services offerts aux personnes âgées en perte d'autonomie traitent de l'aide aux proches en soulignant que le réseau de la santé et des services sociaux, et la collectivité dans son ensemble, doivent prévoir des mesures pour soutenir les proches. Les services suivants sont proposés : le gardiennage, le répit et le dépannage.
- En 2003, la Politique de soutien à domicile « Chez soi le premier choix » propose une définition de proche aidant.
- En 2021 : loi, politique nationale, plan d'action gouvernemental et deux comités.

Définition

Toute personne qui apporte un soutien à un ou à plusieurs membres de son entourage qui présentent une incapacité temporaire ou permanente de nature physique, psychologique, psychosociale ou autre, peu importe leur âge ou leur milieu de vie, avec qui elle partage un lien affectif, familial ou non.

Le soutien apporté est continu ou occasionnel, à court ou à long terme, et est offert à titre non professionnel, de manière libre, éclairée et révocable, dans le but, notamment, de favoriser le rétablissement de la personne aidée, le maintien et l'amélioration de sa qualité de vie à domicile ou dans d'autres milieux de vie. Il peut prendre diverses formes, par exemple le transport, l'aide aux soins personnels et aux travaux domestiques, le soutien émotionnel ou la coordination des soins et des services. Il peut également entraîner des répercussions financières pour la personne proche aidante ou limiter sa capacité à prendre soin de sa propre santé physique et mentale ou à assumer ses autres responsabilités sociales et familiales.

Statistiques

- Au Québec, on compte près de 1 500 000 personnes proches aidantes (PPA).
 - La population de la ville de Québec est d'environ 563 921 habitants .
 - La population de Lévis est d'environ 149 683 habitants.
- Près du quart des membres de l'AREQ sont des proches aidants.
- Au Québec, 57,8 % des personnes proches aidantes sont des femmes.
- Près de six personnes proches aidantes sur dix (57 %) occupaient un emploi.
- Plus du tiers des proches aidants (35 %) consacre plus de 5 heures hebdomadaires à des soins et du soutien, et 10 % y fournit plus de 20 heures.
- La réduction des heures de travail des PPA de personnes non aînées entraîne une perte de revenu d'environ 16 000 \$/an.
- Au Canada, le gouvernement perd 641 millions de dollars en recettes fiscales ou prestations sociales liées à la réduction des heures de travail et la perte de productivité dû à l'absence des PPA.

Statistiques

- Le niveau d'épuisement chez les proches aidants est très important:
 - 64 % des proches aidants ont diminué leurs activités sociales ou de détente.
 - 50 % ont réduit leur temps avec leur propre conjoint.
 - 34,5 % ont changé, annulé leurs vacances ou arrêté d'en prendre.
- Un tiers des proches aidants membres de l'AREQ ont dit faire face à des difficultés : efforts physiques à déployer, stress, épuisement psychologique, colère, impuissance.
- Être proche aidant réduit de 4 à 8 ans la durée de vie.
- 20 % des proches aidants vivent de l'insécurité financière.

Statistiques

- « Les proches aidants fournissent environ 5,7 milliards d'heures d'aide non rémunérée par an au Canada, ce qui correspond à une valeur économique estimée à ≈ 97 milliards \$ CAN par an. » (Source : Université d'Alberta, 2022)
- Imaginez devoir vous occuper d'un parent 20 heures par semaine... sans soutien. Comment votre vie changerait-elle?

Données pour Lévis

- En 2021, la population de Lévis était d'environ **149 683 habitants**.
- La proportion des 65 ans et plus dans cette population s'élevait à **21,2 %** en 2021 — ce qui est plus élevé que la moyenne canadienne (~19 %).
- Une proportion de plus de **1 personne sur 5** étant âgée de 65 + signifie que le nombre de personnes susceptibles de requérir des soins à domicile, de l'accompagnement ou des services de soutien augmente.
- Les organismes communautaires et les intervenants municipaux à Lévis doivent anticiper la montée des personnes proches aidantes (famille, voisins) et prévoir du soutien spécialisé (formation, ressources, répit).
- La planification urbaine et les politiques locales doivent intégrer la dimension « population vieillissante » : densification, proximité des services, accessibilité universelle.

Loi visant à reconnaître et à soutenir les personnes proches aidantes

- Adoptée en octobre 2020.
- Prévoit l'adoption, par le gouvernement, d'une politique nationale pour les personnes proches aidantes. Elle en énonce les principes directeurs et établit les axes autour desquels ses orientations devront s'articuler.
- Prévoit l'adoption, tous les cinq ans, d'un plan d'action gouvernemental qui comprend les mesures et les actions projetées pour mettre en œuvre la politique nationale.

Loi visant à reconnaître et à soutenir les personnes proches aidantes

- Oblige les ministres et les organismes du gouvernement à prendre en compte les principes directeurs de la politique nationale et les orientations qu'elle prévoit dans l'élaboration, la mise en œuvre et l'évaluation de leurs programmes, services ou autres mesures.
- Institue l'Observatoire québécois de la proche aide.
- Institue le Comité de partenaires concernés par le soutien aux personnes proches aidantes.
- Proclame la première semaine du mois de novembre : Semaine nationale des personnes proches aidantes.

Observatoire québécois de la proche aidance

- Dirigé par un comité de direction composé des 13 membres suivants, nommés par le ministre :
 - deux membres représentant les ministères concernés par le soutien aux personnes proches aidantes, dont un membre représentant le ministère de la Santé et des Services sociaux, nommés après consultation des ministres concernés;
 - le directeur scientifique de l'Observatoire;
 - un membre représentant l'établissement ou l'organisme qui assure l'organisation et le soutien administratif de l'Observatoire;
 - quatre chercheurs nommés après consultation de la Table de coordination nationale des réseaux universitaires intégrés de santé;
 - trois membres issus d'organismes non gouvernementaux concernés par le soutien aux personnes proches aidantes, nommés après un appel public de candidatures;
 - deux personnes proches aidantes offrant du soutien à des personnes aidées présentant des profils différents, nommées après un appel public de candidatures.

Observatoire québécois de la proche aidance

Ses fonctions :

- Recueillir, intégrer, compiler, analyser et diffuser des renseignements, notamment de nature statistique, sur l'aidance;
- Assurer une veille de l'évolution des besoins des personnes proches aidantes ainsi que des pratiques, des mesures et des actions efficaces et innovantes sur les plans national et international pour les soutenir;
- Faciliter le transfert des connaissances au bénéfice des divers intervenants impliqués en matière d'aidance;
- Faciliter les collaborations en matière d'aidance, notamment avec les institutions universitaires, les centres de recherche, les autres observatoires ou les organismes gouvernementaux ou non gouvernementaux qui participent à des activités de recherche ou de promotion de l'excellence clinique et de l'utilisation efficace des ressources dans le domaine de la santé et des services sociaux.

Comité de partenaires

- Le Comité est composé d'au moins 11 et d'au plus 17 membres nommés par le ministre et répartis de la façon suivante :
 - au moins trois personnes issues d'organismes non gouvernementaux concernés par le soutien aux personnes proches aidantes, nommées après un appel public de candidatures;
 - au moins quatre personnes proches aidantes offrant du soutien à des personnes aidées présentant des profils différents, nommées après un appel public de candidatures;
 - au moins deux chercheurs nommés après consultation de la Table de coordination nationale des réseaux universitaires intégrés de santé instituée en vertu de l'article 436.8 de la Loi sur les services de santé et les services sociaux (chapitre S-4.2);
 - un membre de l'Observatoire québécois de la proche aide nommé après consultation de celui-ci.

Comité de partenaires

Ses fonctions :

- Faire au ministre toute recommandation ou de lui donner tout avis qu'il juge nécessaire concernant la politique nationale pour les personnes proches aidantes, le plan d'action gouvernemental ou toute autre question relative aux personnes proches aidantes;
- Soutenir le ministre et le Comité de suivi de l'action gouvernementale pour le soutien aux personnes proches aidantes dans la mise en œuvre de la politique nationale pour les personnes proches aidantes et du plan d'action gouvernemental;
- Donner son avis au ministre sur toute question que celui-ci lui soumet en matière de proche aidance.

Politique nationale pour les personnes proches aidantes (PNPPA) - Reconnaître et soutenir dans le respect des volontés et des capacités d'engagement

- Énonce une vision, une définition, des principes directeurs et des orientations qui s'appliqueront à toutes les personnes proches aidantes pour assurer une réponse mieux coordonnée, concertée et adaptée à leurs besoins spécifiques tout au long de leur parcours
- Quatre axes d'intervention

Politique nationale pour les personnes proches aidantes (PNPPA) - Reconnaître et soutenir dans le respect des volontés et des capacités d'engagement

- **AXE 1** – La reconnaissance et l'autoreconnaissance des personnes proches aidantes (PPA), ainsi que la mobilisation des acteurs de la société québécoise concernés par la proche aidance
 1. Sensibiliser la société québécoise au rôle et à l'apport indéniable des PPA, à la diversité de leurs réalités et à l'importance de les soutenir
 2. Assurer la concertation des actions pour l'ensemble des PPA dans les différentes sphères de leur vie
 3. Favoriser la collaboration avec les PPA dans le développement d'actions visant à les reconnaître et à les soutenir

Politique nationale pour les personnes proches aidantes (PNPPA) - Reconnaître et soutenir dans le respect des volontés et des capacités d'engagement

 **AXE 2** – Le partage de l'information, la promotion des ressources mises à la disposition des PPA et le développement de connaissances et de compétences.

1. Identifier les besoins d'information et de formation des PPA et y répondre
2. Identifier les besoins d'information et de formation des acteurs concernés par les PPA et y répondre
3. Soutenir la recherche et le transfert de connaissances ayant trait aux PPA

Politique nationale pour les personnes proches aidantes (PNPPA) - Reconnaître et soutenir dans le respect des volontés et des capacités d'engagement

🕒 **AXE 3** – Le développement de services de santé et de services sociaux dédiés aux PPA, dans une approche basée sur le partenariat.

1. Évaluer les besoins de services en matière de santé et de services sociaux pour les PPA
2. Soutenir les PPA par des services de santé et des services sociaux adaptés
3. Établir un partenariat avec les PPA tout au long du parcours de soins et de services de la dyade « personne proche aidante-personne aidée »

Politique nationale pour les personnes proches aidantes (PNPPA) - Reconnaître et soutenir dans le respect des volontés et des capacités d'engagement

- **AXE 4** – Le développement d'environnements conciliants qui soutiennent et favorisent le maintien et l'amélioration des conditions de vie des PPA, notamment afin d'éviter leur précarisation financière.
 1. Favoriser le maintien de l'équilibre entre le rôle des PPA et les autres sphères de leur vie
 2. Faciliter l'exercice du rôle des PPA
 3. Prévenir la précarisation de la condition financière relative au rôle de PPA

Plan d'action gouvernemental pour les personnes proches aidantes 2021-2026 – Reconnaître pour mieux soutenir

AXE 1

1. Développer une stratégie de communication sur la valorisation des PPA et de leur apport à la société.
2. Réaliser un portrait des PPA au Québec.
3. Analyser la pertinence et la faisabilité de reconnaître certains droits aux PPA et les obligations qui en découlent ainsi que d'établir et de maintenir un registre public des PPA visant notamment à favoriser la reconnaissance de leur rôle.
4. Mettre en place le Comité de partenaires concernés par les personnes proches aidantes.
5. Mettre en place une coordination territoriale de la proche aidance.
6. Organiser annuellement une journée de concertation nationale sur la proche aidance.
7. Développer les connaissances et les compétences des PPA et des acteurs des instances de gouvernance à travailler ensemble selon une approche basée sur le partenariat.
8. Impliquer les PPA (tuteurs, assistants, citoyens) au développement des services du Curateur public.

Plan d'action gouvernemental pour les personnes proches aidantes 2021-2026 – Reconnaître pour mieux soutenir

AXE 2

1. Diffuser la boîte à outils *La bientraitance des personnes proches aidantes : une responsabilité partagée* dans différents milieux fréquentés par les PPA.
2. Réaliser en coconstruction avec des PPA et à leur intention, des capsules de sensibilisation et des outils de formation concernant l'approche de partenariat dans le contexte des soins et des services.
3. Soutenir les organisations et les PPA dans leur transition vers une offre de soutien en mode numérique.
4. Soutenir les PPA par une offre de services psychoéducatifs en ligne visant à les outiller et les soutenir dans leurs parcours et leurs rôles.
5. Déployer le programme de formation pour les PPA par les pairs en matière de soins palliatifs et de fin de vie.

Plan d'action gouvernemental pour les personnes proches aidantes 2021-2026 – Reconnaître pour mieux soutenir

AXE 2

6. Concevoir un outil de sensibilisation visant à améliorer les connaissances des PPA sur les sujets de la santé mentale, des différents troubles comportementaux et du vieillissement.
7. Soutenir les partenaires qui interviennent auprès des PPA dans la transmission d'informations et la promotion de la mesure d'assistance auprès des PPA.
8. Soutenir la diffusion de l'information de nature juridique mise en valeur par Éducaloi auprès des PPA et des intervenants.
9. Soutenir les PPA dans la navigation au sein du RSSS.
10. Sensibiliser les PPA en emploi aux répercussions liées à leur rôle et les informer des différentes mesures existantes de conciliation travail-responsabilités de proche aidance.
11. Concevoir une formation pour les intervenants, professionnels et gestionnaires du RSSS et du milieu communautaire sur les caractéristiques et les besoins des PPA, sur les interventions à privilégier et sur l'approche de partenariat en contexte de soins et de service.

Plan d'action gouvernemental pour les personnes proches aidantes 2021-2026 – Reconnaître pour mieux soutenir

AXE 2

12. Mettre à contribution les membres des ordres professionnels du domaine de la santé mentale et des relations humaines dans la reconnaissance et le soutien des PPA.
13. Élaborer une formation continue partagée, à l'intention des intervenants du RSSS et de ceux des OC, sur l'AMM sous l'angle des réalités et des besoins des PPA.
14. Mettre en place une communauté de pratique en proche aidance.
15. Outiller les organismes travaillant auprès des personnes immigrantes et autres minorités ethnoculturelles aux enjeux de la proche aidance et aux ressources existantes.
16. Sensibiliser les intervenants du RSSS, ceux des OC et d'autres acteurs à la diversité sexuelle et de genre ainsi qu'aux enjeux que vivent les PPA LGBTQI+.
17. Former le personnel des services à la population de l'OPHQ aux réalités des PPA.
18. Sensibiliser et accompagner les OCF et les OC offrant des services aux parents de personnes ayant un handicap pour favoriser l'engagement paternel et l'exercice de la coparentalité.

Plan d'action gouvernemental pour les personnes proches aidantes 2021-2026 – Reconnaître pour mieux soutenir

AXE 2

19. Créer l'Observatoire québécois de la proche aidance.
20. Soutenir la recherche et le transfert des connaissances en matière de proche aidance.
21. Recenser et développer les pratiques prometteuses afin d'évaluer adéquatement les besoins et de soutenir les PPA des personnes présentant une DP, une DI ou un TSA.
22. Étudier les réalités et les besoins spécifiques des PPA issues des communautés ethnoculturelles et celles de langue anglaise en vue de définir des pistes d'action pour mieux les soutenir.
23. Documenter et promouvoir des pratiques prometteuses pour l'organisation des services offerts aux PPA.
24. Documenter les pratiques inspirantes en matière de proche aidance pour les PNI et en soutenir le transfert aux coordonnateurs territoriaux.

Plan d'action gouvernemental pour les personnes proches aidantes 2021-2026 – Reconnaître pour mieux soutenir

AXE 2

25. Identifier les approches d'évaluation et les indicateurs permettant de mesurer l'atteinte des objectifs de la Politique nationale pour les PPA.
26. Identifier des pratiques à privilégier auprès des PPA pour les soutenir dans le choix de la dyade aidant(e)-aidé(e) pour que la personne aidée en grande perte d'autonomie demeure à domicile.

Plan d'action gouvernemental pour les personnes proches aidantes 2021-2026 – Reconnaître pour mieux soutenir

AXE 3

1. Élaborer un cadre de référence présentant l'ensemble des services intégrés en matière de soutien aux PPA.
2. Mettre en place un outil permettant de repérer les PPA et de les orienter vers les ressources appropriées.
3. Assurer la pérennité de l'Appui pour les proches aidants permettant le développement de services aux PPA.
4. Bonifier le soutien aux OC pour soutenir les PPA.
5. Promouvoir les services sociaux généraux et faciliter leur accès aux PPA.
6. Bonifier l'offre des services de soutien à domicile pour les PPA dans chaque région.
7. Diversifier l'offre de services de répit pour les PPA des personnes ayant une DP, une DI ou un TSA et améliorer l'accès à ces services dans chaque région du Québec.

Plan d'action gouvernemental pour les personnes proches aidantes 2021-2026 – Reconnaître pour mieux soutenir

AXE 3

8. Rehausser les services en centres de jour offerts aux aînés.
9. Enrichir le programme de soutien aux PPA en SPFV.
10. Rehausser les services en centres de jour offerts dans les maisons de soins palliatifs.
11. Poursuivre le développement des services de répit hors domicile avec nuitées.
12. Élargir l'offre de services de Baluchon Alzheimer pour les PPA.
13. Soutenir les services de répit et de ressourcement offerts aux PPA par le Monastère des Augustines.
14. Développer un appel de projets à l'intention des établissements publics du RSSS visant la mise en œuvre et l'évaluation des stratégies innovantes de partenariat avec les PPA.
15. Réviser les politiques de visite des proches dans différents milieux de soins afin que celles-ci s'inscrivent dans une approche de partenariat avec les PPA (milieu de soins aigus, centres de réadaptation, milieux de SPFV).

Plan d'action gouvernemental pour les personnes proches aidantes 2021-2026 – Reconnaître pour mieux soutenir

AXE 4

1. Former un comité de travail interministériel sur la conciliation travail-famille-études-responsabilités de proche aidance et sur la précarisation financière.
2. Documenter la prévalence, les caractéristiques et les besoins des PPA (jeunes et adultes) fréquentant un établissement des réseaux de l'éducation ou de l'enseignement supérieur.
3. Sensibiliser les établissements des réseaux de l'éducation et de l'enseignement supérieur à la réalité et aux besoins des élèves proches aidants (jeunes et adultes).
4. Identifier et expérimenter les meilleures pratiques organisationnelles pour favoriser l'embauche et le maintien en emploi de PPA dans certains secteurs d'activités économiques.
5. Faire la promotion du service de médiation d'Équijustice auprès des PPA et des personnes aidées et former les médiateurs aux enjeux de la proche aidance.

Plan d'action gouvernemental pour les personnes proches aidantes 2021-2026 – Reconnaître pour mieux soutenir

AXE 4

6. Simplifier l'accès aux programmes et services utilisés par les PPA.
7. Offrir des services de soutien améliorés aux représentants légaux.
8. Diffuser de l'information sur les services de transport offerts au Québec sous la forme d'une carte interactive.
9. Sensibiliser les municipalités et les MRC qui sont engagées dans une démarche MADA aux besoins des PPA et favoriser les actions et les initiatives à leur égard.
10. Soutenir la réalisation de projets et d'initiatives visant à reconnaître, à accompagner et à soutenir les PPA d'aînés dans le cadre du programme QADA, volet national.
11. Connaître les réalités et les besoins des PPA pour qui le risque de précarisation financière est élevé en tenant compte des facteurs psychosociaux et économiques.
12. Diffuser l'information aux PPA concernant les crédits d'impôt et autres programmes de soutien financier.

**Observatoire
québécois de la
proche aidance**



**Loi visant à reconnaître et à
soutenir les personnes
proches aidantes**



Comité de partenaires



**Plan d'action gouvernemental
pour les personnes proches
aidantes 2021-2026 –
Reconnaître pour mieux
soutenir**



61 actions

4 axes



**Politique nationale pour les personnes
proches aidantes - Reconnaître et soutenir
dans le respect des volontés et des
capacités d'engagement**

Crédits d'impôt

Niveau fédéral — Agence du revenu du Canada (ARC)

- Le **Crédit canadien pour aidant naturel** est un crédit non remboursable pour les aidants soutenant un conjoint ou une personne à charge ayant une déficience. Montants 2024 :
 - Jusqu'à **2 616 \$** pour le calcul initial (ligne 30300 ou 30400)
 - Jusqu'à **8 375 \$** pour la ligne 30425 (époux/conjoint ou personne à charge de 18 ans ou plus)
 - Conditions principales : la personne aidée doit avoir une déficience ou être dépendante, certaines conditions de revenu de la personne aidée s'appliquent.
 - Limite : « Crédit non remboursable » — donc utile seulement si l'aidant a une « capacité fiscale » (impôt à payer).

Crédits d'impôt

Niveau provincial — Québec, Revenu Québec

- Le **Crédit d'impôt pour personne aidante** est un crédit remboursable (ce qui veut dire : même sans impôt à payer, on peut en bénéficier) pour les aidants qui soutiennent :
 - une personne majeure (18 ans +) atteinte d'une déficience grave et prolongée.
 - OU un proche âgé de 70 ans ou plus avec qui l'aidant cohabite
- Montants 2024 :
 - Volet 1 (personne majeure déficiente) : montant universel non réductible **1 453 \$**, + un montant additionnel pouvant atteindre **1 453 \$** si cohabitation => jusqu'à **2 906 \$**.
 - Volet 2 (personne 70 ans+) : montant universel **1 453 \$** en cas de cohabitation.
 - Conditions : l'aidant doit résider au Québec, ne pas avoir été rémunéré pour l'aide, remplir les conditions spécifiques de cohabitation selon le volet.

Crédits d'impôt

Les crédits d'impôt profitent peu à ceux qui en ont le plus besoin

- Moins de **4 % des proches aidants** ont réclamé le crédit d'impôt en 2017.
- Montant moyen : **559 \$** par bénéficiaire.
 - Les **ménages à revenu élevé** captent la majorité des avantages fiscaux liés aux proches aidants.
 - Les **aînés à faible revenu** ou sans impôt à payer n'en profitent presque pas.

Revendications de l'AREQ

Revendications de l'AREQ

- Déjà en 2009, l'AREQ réclamait l'adoption d'une politique globale de soutien aux personnes proches aidantes, laquelle devait, notamment, contenir une offre accrue de services de soutien psychologique et de répit à l'intention des personnes proches aidantes, un déploiement d'intervenants pivots et davantage de services à domicile.
- L'AREQ a accueilli favorablement la nouvelle Politique nationale des personnes proches aidantes :
 - Plan d'intervention
 - Reconnaissance officielle du rôle indispensable des PPA dans notre société.

Revendications de l'AREQ

Les soins et les services à domicile : le nerf de la guerre

- Hausse du financement et suivi du financement
- Plan de main d'œuvre
- Soins et services en quantité et en qualité (public)
- Adaptation domiciliaire et technologie de sécurité
- Évaluations rigoureuses et continues de la personne aidée
- Respecter et permettre le choix des personnes âgées

Rappelons que 85 % des soins aux aînés sont assurés par des proches aidants, selon le ministère de la Santé et des Services sociaux. Certaines études évaluent même à 10 milliards de dollars qu'il serait nécessaire d'investir pour remplacer les heures effectuées par les proches aidants (Québec, 2015).

Plus de 41 000 Québécois attendent un service à domicile.

Nouvelles avenues pour soutenir les proches aidants

Technologies intelligentes peuvent jouer un rôle majeur:

- Domotique et capteurs : systèmes de surveillance discrets (capteurs de mouvement, détecteurs de chute, portes intelligentes) qui alertent les aidants en cas d'incident.
- Outils de suivi et coordination : applications de planification des soins (ex. : CareSmartz, Connected Care, ou les initiatives pilotes de télésurveillance du MSSS).
- Intelligence artificielle : algorithmes prédictifs capables de détecter des changements de comportements (troubles du sommeil, mobilité réduite, isolement social).
- Technologies québécoises : certaines start-ups locales testent des bracelets de détection de chute connectés, des plateformes de coordination communautaire, ou encore des assistants vocaux adaptés aux aînés.
- Ces outils doivent compléter le soutien humain, et non le remplacer : l'IA, bien employée, devient un allié de la compassion.

Nouvelles avenues pour soutenir les proches aidants

Partenariats intergénérationnels

- Les collaborations entre générations représentent un puissant levier de solidarité :
- **Projets étudiants-aidants** : universités et cégeps peuvent jumeler des jeunes en santé, psychologie ou service social avec des organismes de soutien pour offrir du répit, de l'écoute ou du tutorat numérique.
- **Bénévolat de voisinage** : initiatives où les jeunes du quartier aident aux courses, à la neige ou à l'entretien, tandis que les aînés partagent leur expérience et leur temps.
- **Cohabitation intergénérationnelle** : programmes comme *Le chez-soi intergénérationnel* à Québec ou *1Toit – 2Âges* à Montréal inspirent des solutions pour Lévis et les environs.
- Ces dynamiques renforcent le sentiment d'appartenance et **rompent l'isolement des deux groupes**.

Nouvelles avenues pour soutenir les proches aidants

Municipalités amies des aînés... et des aidants

- Selon le **Plan d'action gouvernemental pour les proches aidants 2021-2026**, les municipalités et MRC engagées dans une démarche *MADA* (Municipalité amie des aînés) sont invitées à :
 - Intégrer la **réalité des proches aidants** dans leurs plans d'action ;
 - Soutenir des **initiatives communautaires locales** (ex. : programmes de répit, navettes adaptées, logements intergénérationnels) ;
 - Créer des **espaces de concertation locale** (tables régionales, forums citoyens)

À Lévis, la politique MADA déjà en place pourrait être actualisée pour devenir « Municipalité amie des aidants », en renforçant les liens entre la Ville, les organismes communautaires (Albatros Lévis, Service d'entraide de Breakeyville, Coopérative de services Rive-Sud) et les proches aidants eux-mêmes.

Ressources

🔍 Proche aidance Québec

- 🔍 124 organismes communautaires qui soutiennent plus de 41 000 personnes proches aidantes partout au Québec.

🔍 Appui

- 🔍 **Info-aidant** est un service personnalisé d'écoute, d'information et de références, accessible tous les jours de 8 h à 20 h, par téléphone au 1 855 852-7784, et par courriel.
- 🔍 **Répertoire de ressources** : répit, transport, administratif, juridique, etc.
- 🔍 **Formations** (gratuites)

Ressources

🔍 **Ligne Aide Abus Aînés**

- 🔍 Service confidentiel, bilingue et gratuit de 8h00 à 20h00, 7 jours par semaine.
- 🔍 Écoute, référence et suivis
- 🔍 1-888-489-2287

🔍 **Fédération des centres d'assistance et d'accompagnement aux plaintes (FCAAP)**

- 🔍 Les centres d'assistance et d'accompagnement aux plaintes (CAAP) sont des organismes communautaires régionaux, mandatés par le ministre de la Santé pour vous assister et vous accompagner, sur demande, dans votre démarche de plainte.
- 🔍 Pour toute personne qui reçoit des soins ou des services dans les ressources et établissements du Réseau de la santé et des services sociaux (RPA, SAD, CHSLD, etc.).
- 🔍 1 877 767-2227

Ressources locales

🔍 Association des proches aidants de la Capitale-Nationale

- *Description:* Organisme communautaire qui propose du répit, des rencontres de soutien, des ateliers d'information et des services d'accompagnement pour les aidants.
- *Contact:* Téléphone : 418-688-6039

Ressources locales

🔍 **Société Alzheimer de Québec**

- *Description:* Bien que spécialisée pour les personnes atteintes de la maladie d'Alzheimer, cette société offre du soutien aux aidants avec des ateliers, des séances d'information et des groupes de soutien.
- *Contact:* [Société Alzheimer de Québec](#) ou téléphone : 418-527-4294

Ressources locales

🔍 Centre d'action bénévole de Québec (CABQ)

- *Description:* Propose un soutien varié pour les proches aidants, y compris des activités de répit et des ateliers.
- *Contact:* [Centre d'action bénévole de Québec](#) ou téléphone : 418-681-5371

Ressources locales

- Le Service d'entraide de Breakeyville (Lévis / St-Lambert-de-Lauzon) : « Volet proches aidants » ; vise à informer, soutenir, orienter les proches aidants.
- La Coopérative de services Rive-Sud (secteur Lévis) propose un service de répit aux proches aidants (accompagnement) pour le grand Lévis.
- L'Albatros Lévis : accompagnement bénévole, gratuit, offert à domicile, en centre hospitalier et CHSLD pour la région du grand Lévis.

Liens utiles

- Ressources
 - www.lappui.org
 - www.aideabusaines.ca
 - www.procheaidance.quebec
 - www.fcaap.ca
- Informations générales
 - <https://www.quebec.ca/famille-et-soutien-aux-personnes/personne-proche-aidante>
- Loi
 - <https://www.legisquebec.gouv.qc.ca/fr/document/lc/R-1.1>
- Plan d'action
 - <https://publications.msss.gouv.qc.ca/msss/document-003191/>
- Politique nationale
 - <https://publications.msss.gouv.qc.ca/msss/document-003000>
- Crédit d'impôt pour personne aidante
 - <https://www.revenuquebec.ca/fr/citoyens/credits-dimpot/credit-dimpot-pour-personne-aidante/>

Conclusion et remerciements

Samuel Labrecque
Conseiller

AREQ
CSQ